

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 MARS 2019

À cette assemblée extraordinaire tenue le 18 mars 2019 à 20h00 et dûment convoquée selon la loi sont présents, Monsieur le maire Dominic Tessier Perry, Madame la conseillère Danielle D. DuSablou, Messieurs les conseillers Michel Trottier, Louis-Philippe Douville, Denis Naud et Raymond Beaudoin tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur le conseiller André Filteau est absent.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h35.

2019-03-18-060

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que mentionné dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE

2019-03-18-061

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 179-2019 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DE VOIRIE SUR LES RUES MGR DOUVILLE ET LACOURSIÈRE PRÉVOYANT UNE DÉPENSE DE 586 250\$ ET UN EMPRUNT À LONG TERME N'EXCÉDANT PAS 586 250\$ REMBOURSABLE SUR 20 ANS

Attendu que la Municipalité de Saint-Casimir désire procéder à des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur les rues Mgr Douville et Lacoursière;

Attendu que la Municipalité de Saint-Casimir a été informée le 16 juillet 2018 par la Direction générale des infrastructures du MAMH que la programmation des travaux soumise dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018) avait été acceptée;

Attendu que ce projet a été jugé potentiellement admissible à une aide financière pouvant atteindre un maximum de 86 482\$ des dépenses admissibles dans le cadre du programme cité ci-avant;

Attendu que ce projet requiert une dépense de 586 250\$;

Attendu qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du conseil du 11 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement numéro 179-2019 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur les rues Mgr Douville et Lacoursière prévoyant une dépense de 586 250\$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 586 250\$ remboursable sur 20 ans soit adopté;

Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

2019-03-18-062

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 20h50.

René Savard
Directeur général et secrétaire-trésorier

Dominic Tessier Perry
Maire